

**Rapport du mandataire de la Métropole Aix Marseille Provence
au sein de la SEMAGORA**

Année 2023

Sommaire

1 - Fiche récapitulative	3
2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale.....	4
a. Activités de l'EPL.....	4
b. Situation financière de l'EPL.....	5
c. Etat des filialisations.....	9
d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année	9
3 - Relations contractuelles et financières entre l'EPL et la Métropole	9
a. Liste des contrats en cours avec la Métropole	9
b. Garanties d'emprunts	10
c. Avances en compte courant	10
d. Aides	10
e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité	10
La SEMAGORA n'a procédé à aucune distribution de dividende sur les 5 exercices précédents.	10
a. Principaux risques et incertitudes	10
b. Contrôle interne	11
c. Contrôles externes.....	11
5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL.....	12
a. Actionnariat	12
Le capital est composé de 638 actions de 152 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.	12
b. Les dirigeants.....	12
c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux.....	13
d. Bilan de la gouvernance	14

Rappel du contexte

Conformément à l'article L.1524-51 du code général des collectivités territoriales, les représentants de la Métropole Aix Marseille Provence au conseil d'administration de la SEMAGORA présentent un rapport écrit devant le conseil métropolitain.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectifs :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus,
- pour les représentants nommés au sein du conseil ou de l'assemblée de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat,
- de renforcer le contrôle analogue en particulier pour les SPL,
- de s'assurer que la société SEMAGORA agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la Métropole Aix Marseille Provence.

1 - Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	SEMAGORA
Siège social	ZI des Paluds 13400 Aubagne
Adresse administrative	Centre de congrès Agora – ZI des Paluds 13400 Aubagne
Date de création	25/10/1990
Secteur d'activité / métier	Culture & Patrimoine
Objet social	<p>Article 3 des statuts :</p> <p>« Outre la gestion du centre de congrès Agora qui est à l'origine de sa création, la Société a pour objet la gestion de tous équipement publics et d'intérêt public tels que : centre de congrès, salle d'expositions, galeries, salle de spectacles (sans que cette liste soit exhaustive) et l'organisation de toutes manifestations à caractère culturel, sportif, économique et d'entreprises, touristique, foires et expositions, sur l'ensemble du territoire de de la Métropole Aix Marseille Provence et du Département, pour répondre aux besoins de ses actionnaires publics.</p> <p>La Société pourra acquérir ou louer les locaux et équipements gérés.</p> <p>La Société exercera les activités visées ci-dessus tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui.</p> <p>De manière plus générale, elle pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation. »</p>
Présidente	Mme. Danielle MENET
Directrice générale	Mme. Martine MARTINEZ

Informations générales	
Commissaire aux comptes	SARL C2C MEDITERRANEE
Nombre de salariés au 31/12/2023	9

2 - Activités, actualités et situation financière et évolution actionnariale

a. Activités de l'EPL

Présentation générale

L'activité principale de la société relève du contrat de délégation de service public confié par la Métropole Aix Marseille Provence au 1^{er} janvier 2022, pour assurer la gestion opérationnelle ainsi que l'animation et la gestion commerciale de l'équipement Centre de congrès Agora, situé sur la commune d'Aubagne.

La société gère également la Galerie Argilla, située elle aussi sur le territoire aubagnais, en partenariat avec les 52 artisans qui l'occupent.

Principales activités et opérations de l'année écoulée

Dans la continuité de l'exercice précédent, la SEMAGORA a connu, en 2023 un regain d'activité lui permettant de réduire les impacts financiers et les difficultés économiques liées à la crise sanitaire.

L'objectif principal de cet exercice 2023 était de maintenir la dynamisation de l'activité tout en poursuivant la réduction des charges financières afin de retrouver un équilibre financier.

En résulte :

Un chiffre d'affaires global (contrat DSP compris) en évolution de 132 180 euros HT.

Cette évolution est composée de :

- 33 300 euros au titre des activités déployées dans le centre de congrès, dans la galerie Argilla et en extérieur (sur la salle d'Auriol),
- 98 880 euros au titre de l'augmentation des compensations financières de la Métropole (application de l'indice de révision des prix et accompagnement de l'Inspection générale des services pour compenser le surcoût de l'électricité en 2022).

Mais, même si les charges financières liées aux manifestations et au fonctionnement des équipements sont en diminution, le résultat financier reste encore négatif pour cette année (- 31.333 euros).

Toutefois, en amélioration du résultat financier pour l'exercice 2022 (- 115.000 euros).

Enfin, les perspectives 2024 laissent présager le retour à un équilibre.

Concernant le Centre de congrès Agora, on note l'augmentation du chiffre d'affaires de 18 000 euros.

- L'année 2023 a permis de retrouver les clients des années précédentes pour l'organisation de temps festifs et conviviaux d'entreprise.
- Le taux de nouveaux clients est le même qu'en 2022, certains d'entre eux, se sont « installés » de façon pérenne dans le Centre de congrès Agora, notamment pour l'activité d'organisation de concours.

Rapport du mandataire de la Métropole Aix Marseille Provence au sein de la SEMAGORA –
Année 2023

- Le partenariat avec l'association des Paluds s'est conforté avec des événements menés en collaboration avec le Centre de congrès Agora.
- Le service de l'Université du Temps libre, hébergé en permanence, est à présent porteur de nombreuses manifestations conviviales dédiées aux usagers de ce service public.

b. Situation financière de l'EPL

ACTIF		PASSIF	
EMPLOIS STABLES		RESSOURCES STABLES	
Immobilisations brutes	276 397	Fonds propres	143 538
Comptes de régularisation - Actif	0	Dont résultat	-31 332
		- Subventions d'investissements	0
		- Amortissements et provisions	243 921
		- Dettes long terme	58 673
		- Provisions pour risques et charges	0
		- Comptes de régularisation - Passif	0
Total	276 397	Total	446 132
ACTIF CIRCULANT		PASSIF CIRCULANT	
Stocks	0	Produits constatés d'avance	0
Charges constatées d'avance	18 697	Avances clients	0
Avances fournisseurs	0	Autres dettes	28 084
Créances	379 563	Dettes fiscales et sociales	242 286
		- Dettes fournisseurs	144 393
Total actif circulant (hors trésorerie)	398 260	Total passif circulant (hors trésorerie)	414 763
Trésorerie active	186 238	Trésorerie passive	0
Total actif circulant	584 498	Total passif circulant	414 763
Total général Actif	616 974	Total général Passif	616 974

Compte de résultat 2023

Produits d'exploitation		€ Net
Total production de services		1 080 262
Chiffre d'affaires net		1 080 262
Subvention d'exploitation (1)		3 999
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		-48
Autres produits		186 421
Total produits exploitation (I)		1 270 634
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes*		647 426
Impôts, taxes, versements assimilés		24 773
Salaires et traitements		475 425
Charges sociales		167 903
Dotations aux amortissements sur immobilisations		9 270
Autres charges		6 855
Total charges d'exploitation (II)		1 331 652
Résultat d'exploitation		-61 018
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées		505
Total des charges financières (VI)		505
Résultat financier		-505
Résultat courant avant impôts		-61 523
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		30 192
Total des produits exceptionnels (VII)		30 192
Charges exceptionnelles		
Résultat exceptionnel		30 192
Total des produits		1 300 826
Total des charges		1 332 157
Résultat de l'exercice		-31 331

Bilan financier et économique

Bilan et compte de résultat simplifié 2023

	2023	2022	2021	Variation N/N-1%
Capital social	96 976	96 976	96 976	0%
Chiffre d'affaires	1 080 262	983 169	1 185 792	10%
Total produits d'exploitation	1 270 634	1 151 023	1 272 447	10%
Coûts salariaux	643 328	626 645	468 755	3%
Total charges d'exploitation	1 331 652	1 336 488	1 260 845	0%
Résultat d'exploitation	-61 018	-185 465	11 602	67%
Résultat net	-31 331	-115 582	88 321	73%
Trésorerie nette	186 238	409 030	674 779	-54%
Capitaux propres	143 538	174 869	290 454	-18%
Dettes financières	58 673	83 527	100 000	-29,9%
Total bilan	616 974	600 038	802 223	+2.8%

Durant l'exercice 2023, la gestion du Centre des congrès Agora et de la galerie Argilla s'est poursuivie dans le cadre de la Délégation de Service Public avec la Métropole Aix Marseille Provence dont le terme est prévu au 31/12/2026.

Cet exercice est marqué par le recentrage des activités sur l'exploitation du Centre des congrès Agora et de la galerie d'art Argilla.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, SEMAGORA est attributaire de la DSP notifiée par la Métropole Aix Marseille Provence pour une période de 5 ans.

En 2023, la hausse du chiffre d'affaires provient principalement :

- Des produits liés aux manifestations dans le Centre des congrès soit 324 K€ contre 306 K€ en 2022 soit + 18 K€
- Des produits de location des salles et bureaux pour 187 K€ contre 189 K€ en 2022
- Prestations Galerie Argilla, commissions reçues, indemnité d'occupation de l'Espace Argilla soit 66 K€ contre 56 K€ en 2022 soit + 10 K€
- De la compensation Métropole dans le cadre de la DSP qui enregistre une hausse de 63 K€ pour s'élever à 483 K€ en 2023 contre 420 K€ en 2022.

Sur l'exercice, il a été appliqué un double index de révision des prix. En effet, en 2022, la révision des tarifs prévue dans la DSP n'avait pas été appliquée.

Les charges d'exploitation restent globalement stables à 1 335 K€ contre 1336 K€ en 2022 grâce aux efforts de maîtrise des charges. Mais elles restent supérieures à l'estimation réalisée lors de la réponse à l'appel d'offre de la DSP. Pour rappel, la réponse a été réalisée avant l'augmentation des prix liée à l'inflation et à la crise ukrainienne.

À la suite de la négociation en 2023 avec la Métropole sur les difficultés d'équilibre financier,

celle-ci a pris en charge exceptionnellement une partie de l'évolution du prix de l'électricité 2022 pour un montant de 13 K€. L'électricité a poursuivi son augmentation en 2023 et représente une enveloppe de 62 K€ contre 56 K€ en 2022. A titre de comparatif, en 2021, l'électricité s'élevait à 38 K€.

De même, l'équilibre financier de la Galerie Argilla n'est pas au niveau attendu. L'animation de ce lieu se révèle très difficile et l'exploitation du restaurant s'est arrêtée.

Compte tenu de ces éléments, la société termine l'exercice 2023 avec un résultat déficitaire de -31 333€ contre un résultat déficitaire de -115 585€ au 31 décembre 2022.

Chiffre d'affaires par activité

Répartition du chiffre d'affaires 2023

Contrat DSP METROPOLE	498 205 € HT
Contrat DSP METROPOLE – Prestation annexes	94 394 € HT
Clients privés	475 173 € HT
Autres collectivités non actionnaires	12 490 € HT
Total CA HT 2023	1 080 262 € HT

Compensation financière de la Métropole liée au contrat de Délégation de service public

Les compensations financières ont été révisées en 2023, comme prévu au contrat de DSP. Par ailleurs, après négociations avec l'Inspection Générale des Services de la Métropole, un protocole transactionnel a été établi afin de compenser les dépenses imprévisibles de surcoût de la consommation électrique dans les équipements gérés via le contrat de DSP pour l'année précédente (2022).

Ainsi une compensation supplémentaire est enregistrée au bilan financier 2023. Elle s'élève à 13.672 euros HT.

Compensation financière Métropole	2022	2023	Evolution
Pour le centre de congrès Agora	502 215€	577 547€	75 332€
Pour la galerie Argilla	81 800€	91 770€	9 970€
Compensation financière liée au surcoût imprévisible de l'électricité en 2022	0€	13 672€	13 672€
Total compensation financière	502 215€	591 219€	89 004€

Prévisions financières au 31 / 12 / 2024

L'activité déployée dans le Centre de congrès Agora a en 2023, permis de dégager un chiffre d'affaires qui a dépassé le prévisionnel annoncé.

Les perspectives 2024 sont intéressantes pour l'activité du Centre de congrès puisque au 30 avril 2024 sont enregistrés 416 K€ euros HT de devis signés. Les plannings sont très chargés pour le Centre de congrès et tout particulièrement pour le deuxième semestre de l'année.

Les ventes dans la galerie Argilla en revanche, ne dépassent pas les chiffres de l'année 2023 et l'espace restauration n'est toujours pas réactivé.

La gestion de cet équipement demeure un point sensible pour la société.

c. Etat des filialisations

Présentation globale

La société n'a pas de filiale.

Etat des participations

La SEMAGORA détient une participation dans la société exploitant le Cinéma Le Pagnol (Aubagne) : 10 parts sont détenues dans cette société pour un montant inscrit au bilan de 7672.90 €.

Depuis 2019 la SEMAGORA n'a pas reçu de convocation au conseil d'administration de cette société. Cette société n'a pas procédé à une distribution de dividende en 2023.

d. Evolutions statutaires effectuées dans l'année

Aucune modification statutaire n'est intervenue de 2023 à 2020.

Modification de l'objet social

La dernière modification statutaire, actée en octobre 2019, a fait suite à l'évolution institutionnelle des Territoires induites par la Loi Notre.

Afin de pouvoir exercer ses missions sur l'ensemble du territoire métropolitain, la modification statutaire a précisé les activités de la SEMAGORA et élargit son champ d'intervention sur l'ensemble du territoire métropolitain.

De plus, la composition du Conseil d'administration a été précisée :

Métropole Aix-Marseille-Provence	5 sièges
Conseil Départemental 13	1 siège
Ville de Gémenos	1 siège

Evolution de l'actionnariat

Aucune évolution de l'actionnariat ni augmentation de capital n'est intervenue sur l'exercice 2023.

3 - Relations contractuelles et financières entre l'EPL et la Métropole

a. Liste des contrats en cours avec la Métropole

Depuis le 01/01/22 : Contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Centre des congrès Agora à Aubagne.

Fin de contrat : 31 décembre 2026.

Pas d'avenant adopté en 2022.

En octobre 2023, signature d'un protocole d'accord transactionnel relatif à la prise en charge par la Métropole sur la base de la théorie de l'imprévision, de 50% des surcoûts durant la période du 1/01/22 au 31/12/22 supportés par la société SEMAGORA dans le cadre de l'exécution du contrat de délégation de service public, pour un montant de 13 672€ HT.

b. Garanties d'emprunts

Aucun emprunt n'est garanti par la Métropole

c. Avances en compte courant

Aucune avance en compte courant n'est accordée par la Métropole

d. Aides

Aucune aide ou concours financier accordé par la Métropole

e. Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

La SEMAGORA n'a procédé à aucune distribution de dividende sur les 5 exercices précédents.

4 - Contrôles et gestion des risques

Engagements dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Contrôles et validations de la Métropole :

- Transmission à la Métropole des bilans intermédiaires
- Transmission pour contrôle et validation à la métropole des plans de communications, des prévisionnels d'activités, du règlement intérieur et de ses modifications, du plan de secours.
- Informations sur les contrats en cours liés aux marchés publics
- Convocation de la commission de sécurité
- Rapport annuel du délégataire.

a. Principaux risques et incertitudes

La SEMAGORA termine l'exercice 2023 avec un résultat déficitaire de -31 333 € contre un résultat déficitaire de - 115 585 euros au 31 décembre 2022.

Un travail de retour à l'équilibre financier est en cours.

Il semble difficile à atteindre sans passer par une demande de révision des conditions du contrat de Délégation de Service Public. Pour rappel, la DSP a été lancée avant l'apparition de l'inflation et des conséquences de la crise ukrainienne et donc, la réponse à cet appel d'offre a été réalisée dans des conditions économiques totalement différentes. Un contact a été pris avec les services de la Métropole pour échanger sur les difficultés rencontrées.

b. Contrôle interne

Seul les contrôles internes exercés par le Commissaire aux Comptes ont été effectués.

Procédures de lutte contre la corruption

Même si la SEMAGORA n'est pas concernée par l'obligation de mise en œuvre des procédures liées à la lutte contre la corruption de par son effectif et son chiffre d'affaires annuel (9 salariés et 1 million d'euros de chiffre d'affaires) les recommandations de l'Agence Française Anticorruption ont été étudiées au regard des procédures de « bonnes pratiques » sur lesquelles la SEMAGORA s'est appuyée pour l'élaboration de son règlement intérieur et de sa politique de développement durable.

En effet, la SEMAGORA, qui a pour actionnaire majoritaire la Métropole Aix Marseille Provence, est sensibilisée et engagée à la mise en application de dispositifs garantissant le respect de la déontologie.

De plus, l'activité essentielle de la SEMAGORA consiste en la réponse au contrat de délégation de service public concernant la gestion du Centre de congrès Agora, ce qui l'a conduite à se conformer aux normes dispositions et engagements exigés dans ce cadre par la Métropole. Ce contrat est donc soumis à la mise en œuvre de démarches responsable, éthique et qualité que la société a d'ores et déjà effectuées pour certaines, et qui sont en cours de validation pour d'autres.

Une charte de déontologie en finalisation sera transmise à l'Inspection Général des Services avant en juillet 2024.

Démarche qualité responsable

La société est signataire de la Charte Ethique et Responsable pour la filière événementielle en région Provence Alpes Côte d'Azur. Charte soumise à 8 engagements principaux :

- Avoir une attitude intègre
- Servir au mieux l'intérêt des clients
- Respecter et valoriser l'entreprise et ses salariés
- Veiller au respect des règles d'une concurrence dynamique et loyale
- Initier une démarche proactive de développement durable
- Respecter les fournisseurs et les partenaires
- Veiller à la confidentialité des informations
- Se conformer aux lois

La société a également déposé un dossier de demande de certification qui est en cours de validation : ISO 20121, « Charte Qualité & Développement Durable de France Congrès ».

c. Contrôles externes

Aucun contrôle externe pour l'année 2023.

5 - Bilan de la gouvernance de l'EPL

a. Actionnariat

Le capital est composé de 638 actions de 152 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Actionnaires		Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Collectivités territoriales et groupements	Métropole Aix Marseille Provence	410	62 320€	64.26%
	Conseil Départemental 13	50	7 600€	7.84%
	Ville de Gémenos	20	3 040€	3.13%
Autres actionnaires	Société SUD CARS	58	8 816€	9.09%
	CCIMP	30	4 560€	4.70%
	SCOP SIGEC	20	3 040€	3.13%
	AUDIO PERFORMANCE	20	3 040€	3.13%
	NOVEA	20	3 040€	3.13%
	Banque Populaire Méditerranée	5	760€	0.78%
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	5	760€	0.78%

b. Les dirigeants

L'organisation de la gouvernance

Le Conseil d'administration du mercredi 23 septembre 2020, a par délibérations :

- décidé de choisir la dissociation entre les fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général,
- désigné la présidente du conseil d'administration, Mme. Danielle MENET, pour la durée de son mandat d'administrateur,
- désigné le vice- président du conseil d'administration, M. Antoine BUTTIGER, pour la durée de son mandat d'administrateur,
- nommé aux fonctions de directrice générale, Mme. Martine MARTINEZ.

La société est administrée par un Conseil d'Administration de neuf membres, dont sept représentent les collectivités territoriales et leurs groupements.

Les collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se répartissent les sièges qui leur sont globalement attribués, proportionnellement à leur participation respective.

Rapport du mandataire de la Métropole Aix Marseille Provence au sein de la SEMAGORA –
Année 2023

La répartition des 7 sièges occupés par les collectivités territoriales et leur groupement au sein du conseil d'administration est la suivante :

-Métropole Aix Marseille Provence	5 sièges
-Département des Bouches-du-Rhône	1 siège
-Ville de Gémenos	1 siège

Les administrateurs

	Représentants au Conseil	Représentant à l'AG	Date de nomination
Métropole Aix Marseille Provence	Mme. Danielle MENET	Oui	Délibération 31/07/2020
	M. Serge PEROTTINO	Non	31/07/2020
	Mme Danielle MILON	Non	31/07/2020
	Mme Véronique MIQUELLY	Non	31/07/2020
	M. Didier REAULT	Non	31/07/2020
Conseil Départemental 13	Mme Judith DOSSEMONT	Oui	
Ville de Gémenos	M. Antoine BUTTIGIER	Oui	
Banque Populaire Méditerranée	M. le Directeur	Non désigné	
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	M. Maurice ZIRNHELT	Oui	
Société SUD CARS	M. Antoine SEGURET	Oui	
CCIAMP	Mme Nathalie FOSSATI	Oui	
SCOP SIGEC	M. Bernard PONS	Oui	
Audio Performance	M. MOLLARET	Oui	
NOVEA	M. Éric MORTSCHOLTZ	Oui	

La société n'est pas soumise aux obligations de mixité homme/femme.

c. Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Aucun représentant, ni de mandataire social de la société, ne perçoit une rémunération.

d. Bilan de la gouvernance

Réunions du conseil d'administration, et de l'assemblée générale

Participation des représentants

Conseil d'administration du 25 mai 2023

Représentants de la Métropole	Participation
Danielle MENET	Présente
Danielle MILON	
Serge PEROTTINO	Excusé et Pouvoir
Véronique MIQUELLY	Excusée et Pouvoir
Didier REAULT	Excusé et Pouvoir

Assemblée Générale du 25 mai 2023

Elue Métropole titulaire	Participation
Danielle MENET	Présente